



Communiqué de presse

« Transports '45 » - Le projet néglige l'importance centrale de notre infrastructure routière

Berne, le 8 octobre 2026 – En principe, l'Automobile Club de Suisse (ACS) salue l'approche d'une planification coordonnée et multimodale prévue par le Conseil fédéral, dans le cadre de laquelle la route, le rail et les transports d'agglomération sont développés conjointement. Dans le sens global des transports, cette approche contribue dans l'ensemble à répondre aux besoins de mobilité en Suisse. Du point de vue de l'ACS, cependant, ce projet ne tient pas compte de l'importance centrale que revêt l'infrastructure routière pour la mobilité de la population et le transport des marchandises et, de ce fait, pour la sécurité d'approvisionnement et l'économie en général.

Mieux prendre en compte l'importance du réseau routier national et des progrès techniques

Le projet cible le développement des infrastructures ferroviaires. Compte tenu du fait que 72 % des passagers-kilomètres parcourus annuellement sont imputables au transport individuel motorisé (TIM) et que 45 % du TIM ainsi que près de 73 % du transport de marchandises s'effectuent sur le réseau routier national qui ne représente que le 3 % du réseau routier suisse, l'importance accordée à l'infrastructure routière, en revanche, est insuffisante.

En outre, l'ACS déplore dans le projet l'absence d'une vision concernant les progrès techniques, voire les améliorations susceptibles d'influer de manière déterminante sur la gestion du trafic d'ici 2045 et au-delà.

Lier cohéremment les décisions politiques relatives aux routes nationales et aux programmes d'agglomération

L'ACS demande une mise en cohérente systématique des décisions politiques relatives aux routes nationales et aux programmes d'agglomération, non seulement en raison du fait que, selon l'Office fédéral de la statistique, près des trois quarts des passagers-kilomètres en Suisse sont effectués par la route, mais aussi parce qu'un tiers des trajets effectués en transports en commun, tout comme ceux effectués à pied ou à vélo, relèvent du mode de transport routier. Le trafic sur les routes nationales et dans les agglomérations fait partie du même système de transport et sont financés par le Fonds pour le trafic routier national et d'agglomération (FORTA). Du point de vue de l'ACS, ils doivent donc être coordonnés et, par conséquent, liés entre eux sur le plan politique.



Les mesures de remplacement ne doivent pas se substituer aux travaux nécessaires pour éliminer les goulots d'étranglement

En ce qui concerne les augmentations de capacité par l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence et les réductions de vitesse, l'ACS constate à ce jour l'absence d'une preuve de leur efficacité et l'indication de la durée pendant laquelle ces mesures peuvent se substituer à une augmentation des capacités. Par conséquent, ces mesures ne peuvent pas être considérées comme suffisantes pour remettre en cause l'extension nécessaire des infrastructures routières.

Rejet de la suppression de 31 projets, jusqu'à présent prévus dans le STEP, visant à éliminer les goulots d'étranglement sur le réseau routier national

Tenant compte des considérations évoquées plus haut, l'ACS s'oppose à la suppression des 31 projets du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES). Les projets concernés doivent faire l'objet d'une poursuite de la planification et être mis en œuvre à partir du moment qu'ils ont atteint l'objectif requis. De plus, les coûts induits par la non-réalisation du projet doivent être pris en compte lors de l'évaluation des variantes d'extension et de remplacement. Outre l'impact immédiat sur la capacité, il faut notamment prendre en compte les conséquences à long terme en matière de trafic de contournement, de sécurité routière, de sécurité d'approvisionnement et de résilience du réseau, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Simone Gianini, Président central, Tél. +41 31 328 31 11,
e-mail: simone.gianini@acs.ch

L'Automobile Club de Suisse (ACS) a été fondé le 6 décembre 1898 à Genève et a pour objectif de regrouper les automobilistes afin de défendre leurs intérêts en matière de politique des transports, d'économie, de tourisme, de sport et de tout autre domaine lié à l'automobilisme, tels que la protection des consommateurs et de l'environnement. Il accorde une attention particulière à la législation sur la circulation routière et à son application. Il s'engage en faveur de la sécurité routière.